



Le 26 avril 2019 à Douai (Salles d'Anchin)

**Colloque Ecophyto et collectivités :
« Vers et au-delà du Zéro phyto »**



Cette journée est organisée par la DRAAF et la DREAL Hauts-de-France, en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité, les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie et les Fredon Picardie et Nord-Pas-de-Calais, avec l'appui de la Ville de Douai. Cette journée est gratuite (y compris le repas), mais l'inscription est obligatoire : <http://enqueteur.picardie.developpement-durable.gouv.fr/index.php/75726?lang=fr>

Ce colloque est limité à 200 participants

9h15

Accueil café

9h45

Accueil de M. Frédéric CHEREAU, Maire de Douai

10h00

Introduction par Catherine BARDY, Directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France
Présentation de la démarche réalisée (enquêtes 2018 et édition d'un recueil) et du déroulement de la journée.

10h30

- 1^{ère} table ronde : **Vers le «Zéro phyto». Témoignages de pratiques écologiques de gestion d'espaces communaux et de dynamiques territoriales – Freins et leviers à sa mise en place.**

Animation : FREDON Nord Pas-de-Calais - **Intervenants** : Agence de l'eau Artois-Picardie (*Charte d'entretien des espaces publics*), Comité Régional du Tourisme et des Congrès (*Label Villes et Villages Fleuris*), Ville de Longueau (80) (*Gestion différenciée et cimetière en « zéro phyto »*), Douais Agglo (*dynamique territoriale de l'ORQUE de Férin*), Ville d'Englos (59) (*gestion différenciée, communication auprès des habitants, label Villes et Villages Fleuris*).

- 2^{ème} table ronde : **Post « zéro phyto ». Témoignages de l'engagement durable des collectivités pour une gestion écologique et agro-écologique de leurs espaces publics.**

Animation en binôme DRAAF-DREAL. **Intervenants** : Ville de Douai - Direction de la voirie (*Système de gestion des eaux pluviales, îlots de « fraîcheur », charte de l'arbre*) (sous réserve), Pépinières CHOMBARD (*La révolution des vivaces*), Association Nord Nature Chico Mendès (*Végétalisation et implication citoyenne*), Ville de Wimille (*Eco-pâturage dans les espaces publics*), Ville de Grande Synthe (*Implantation de « fermes » urbaines*).

12h30

Conclusion par Luc MAURER, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France

12h45

Buffet (offert)

14h00

Ateliers-visites par groupes identifiés (Une seule visite possible, à choisir option 1 ou 2) :

Option 1 :

Visite combinée des **jardins des Carrés Saint-Pierre** (déplacement à pied) (*modèle de reconversion d'une ancienne clinique démolie en jardin potager partagé et d'un espace de vie*) et du **Parc Jacques Vernier** (déplacement en bus) (*reconversion d'un site industriel, parc en gestion différenciée*).

Option 2 :

Visite des **serres pédagogiques de la Ville de Douai** (déplacement en véhicule personnel) (*serres à vocation pédagogique auprès des écoles et du grand public, principe du zéro phyto et de la démarche de gestion écologique des espaces publics de la ville - Pédagogie vis-à-vis des abeilles, 70 ruches*)

Pour plus de précisions sur la localisation, se reporter sur le plan au verso

16h15

Fin de la journée





L'accueil se fait **Salles d'Anchin à Douai**, pour les participants qui viendront en voiture, vous pouvez stationner :

- 1 sur le parking d'Anchin (50 places), Rue Fortier
- 2 sur le parking du Majestic et Fac de Droit (200 places), 600 Boulevard de la République
- 3 sur le parking de la gare
- 4 sur le parking place du Barlet

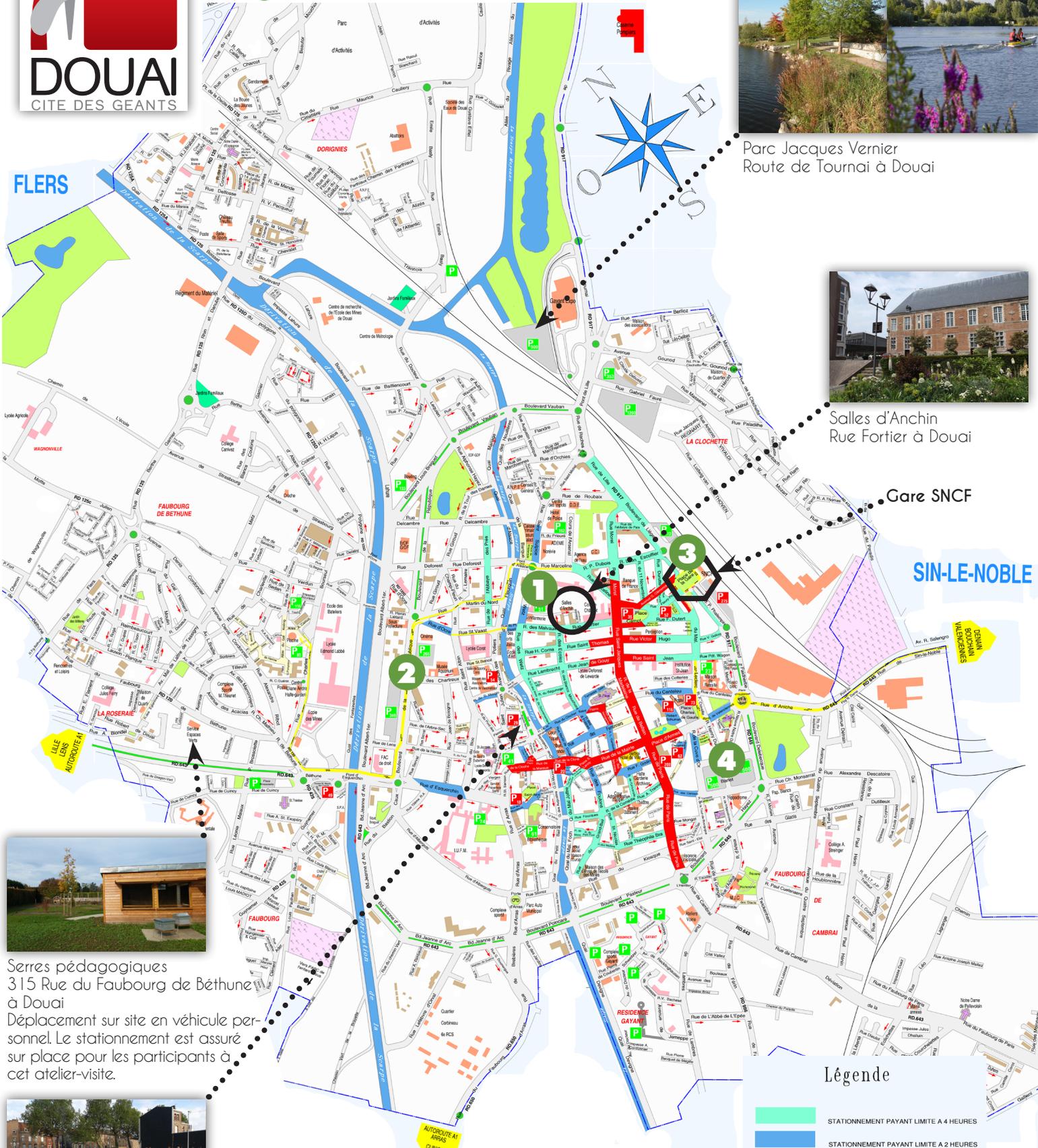


Parc Jacques Vernier
Route de Tournai à Douai



Salles d'Anchin
Rue Fortier à Douai

Gare SNCF



Serres pédagogiques
315 Rue du Faubourg de Béthune à Douai
Déplacement sur site en véhicule personnel. Le stationnement est assuré sur place pour les participants à cet atelier-visit.



Jardin des Carrés Saint-Pierre
107 Quai Auguste Bertin à Douai

Légende

- STATIONNEMENT PAYANT LIMITE A 4 HEURES
- STATIONNEMENT PAYANT LIMITE A 2 HEURES
- STATIONNEMENT PAYANT LIMITE A 1 HEURE
- VOIE TRAMWAY AVEC SENS DE CIRCULATION
- SENS UNIQUE
- VOIE PIETONNE
- PARKING PAYANT OU GRATUIT